BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS

# APERÇU DU FONDS

14 mai 2025

# Fonds de marché monétaire BNI

## Série O

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds de marché monétaire BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visiter le www.bninvestissements.ca.

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## Bref aperçu

| | |
|---|---|
| **Code du fonds :** | NBC315 |
| **Date de création de la série :** | 14 décembre 2012 |
| **Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :** | 125,6 $ millions |
| **Ratio des frais de gestion (RFG) :** | 0,02 % |
| **Gestionnaire du fonds :** | Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») |
| **Gestionnaire de portefeuille :** | Banque Nationale Investissements inc. |
| **Sous-gestionnaire de portefeuille :** | Corporation Fiera Capital |
| **Distribution :** | Revenu net à la fin de chaque mois ou lorsque vous demandez le rachat (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur). |
| **Placement minimal :** | Déterminé de façon contractuelle. |

## Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de ce fonds consiste à assurer une protection maximale du capital investi tout en offrant un taux de rendement concurrentiel à court terme. Ce fonds investit principalement son actif net dans des titres de créance de sociétés et dans des titres de créance du gouvernement du Canada, du gouvernement des provinces et des municipalités canadiennes. Les placements dans des titres d'émetteurs étrangers ne devraient pas dépasser environ 15 % de l'actif du fonds; ces placements sont libellés en dollars canadiens.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Fédération des caisses Desjardins, 2,89 %, échéant le 5 mai 2025 | 5,1 % |
| 2. | Province de l'Ontario, 2,76 %, échéant le 25 juin 2025 | 5,0 % |
| 3. | Fédération des caisses Desjardins, 2,78 %, échéant le 21 avril 2025 | 3,4 % |
| 4. | VOLKSWAGEN CREDIT CD, 2,92 %, échéant le 3 avril 2025 | 2,8 % |
| 5. | Province de l'Ontario, 2,76 %, échéant le 13 août 2025 | 2,8 % |
| 6. | Province de l'Ontario, 2,81 %, échéant le 20 août 2025 | 2,5 % |
| 7. | Banque Nationale du Canada, Taux variable, échéant le 24 juillet 2025 | 2,2 % |
| 8. | PURE GROVE FUNDING C, 2,91 %, échéant le 15 avril 2025 | 2,0 % |
| 9. | Societe de Transport Trois-Rivieres, 2,75 %, échéant le 22 avril 2025 | 2,0 % |
| 10. | Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, échéant le 8 août 2025 | 2,0 % |
| | **Pourcentage total des dix principaux placements :** | **29,8 %** |
| | **Nombre total de placements :** | **130** |

### Répartition des placements (au 31 mars 2025)

**Répartition par actif**

| | |
|---|---|
| Papiers commerciaux | 40,3 % |
| Bons du Trésor - Provinces | 26,0 % |
| Acceptations bancaires | 16,2 % |
| Obligations corporatives | 10,9 % |
| Obligations municipales | 4,9 % |
| Trésorerie et autres éléments d'actif net | 1,5 % |
| Bons du Trésor - Canada | 0,2 % |

## Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **FAIBLE** | FAIBLE À MOYEN | MOYEN | MOYEN À ÉLEVÉ | ÉLEVÉ |

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

# Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la Série O du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

## Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série O du fonds au cours des 10 dernières années. La série n'a pas perdu de sa valeur. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

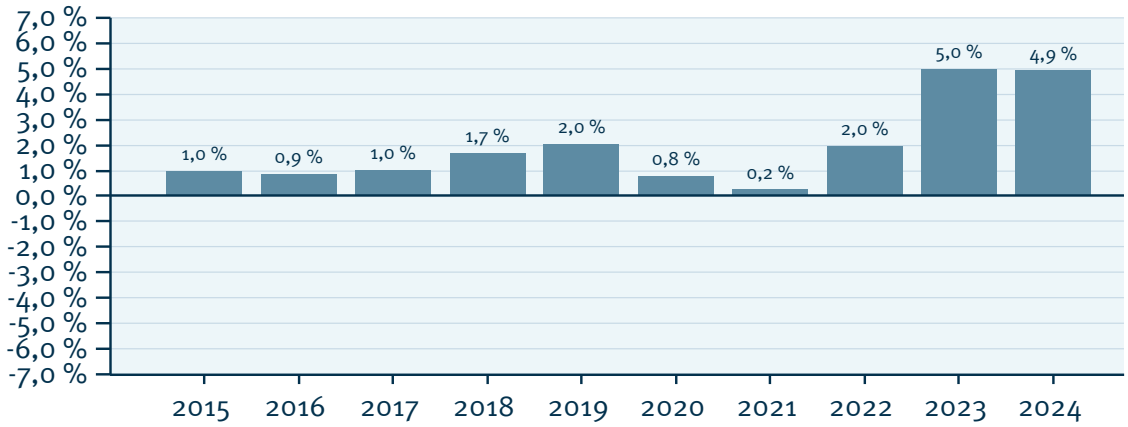


## Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série O sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période |
|---|---|---|---|
| Meilleur rendement | 1,3 % | 31 janvier 2024 | votre placement augmenterait à 1 013 $. |
| Pire rendement | 0,1 % | 30 juin 2021 | votre placement chuterait à 1 001 $. |

## Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les parts de la Série O du fonds ont généré un rendement annuel composé de 1,99 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 218 $.

# À qui le fonds est-il destiné ?

## Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à court terme;
- doivent avoir facilement accès à leur argent;
- disposent d'un montant d'argent à investir, mais attendent d'autres occasions de placement.

# Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

## 1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Épargne et Placements inc.

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,02 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,20 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

## Combien cela coûte-t-il ? (suite)

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|---|---|
| **Ratio des frais de gestion (RFG)**<br>Il s'agit du total des frais de gestion et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 0,02 % |
| **Ratio des frais d'opérations (RFO)**<br>Il s'agit des frais de transactions du fonds. | 0,00 % |
| **Frais du fonds** | **0,02 %** |

**Renseignements sur la commission de suivi**

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de la Série O.

### 3. Autres frais

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| **Frais d'opérations à court terme** | Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds. |
| **Frais de gestion négociés** | Des frais de gestion sont négociés avec BNI et payés directement par l'investisseur qui a conclu une entente relative à un compte de Série O avec nous. Ceux-ci ne dépassent pas les frais de gestion de la Série Investisseurs (maximum de 0,75 %). Ces frais s'ajoutent aux frais d'administration à taux fixe. |

## Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Bureau 43671
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Téléphone : 514 871-2082
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.